

La participation des habitants à la vie culturelle peut-elle se passer de médiation ?

Serait-il paradoxal d'associer participation et médiation ? Historiquement dédiée au fait de faciliter l'accès à des œuvres constituées et des pratiques légitimées par des experts, la médiation naît le plus souvent depuis l'institution culturelle (musée, diffuseur de spectacles vivants, etc.). Son rôle est principalement dédié à des apports cognitifs qui doivent permettre de comprendre notamment le contexte historique de création de l'œuvre. Si ces « contributions originelles » de la médiation concernent aussi les enjeux de « remplissage de salle » (si l'on mobilise ce raccourci), ses finalités doivent aujourd'hui être considérées de manière plus large, notamment dans la perspective de la mise en œuvre des droits culturels et, de fait, de la participation. Ces enjeux viennent percuter des problématiques auxquelles les professionnels du champ culturel sont aujourd'hui confrontés de manière récurrente¹.

En effet, nombre d'entre eux, parmi lesquels des artistes impliqués dans des projets participatifs, partagent aujourd'hui ces questionnements fondamentaux : comment trouver des habitants qui s'impliquent dans la démarche participative que l'on propose ? Comment faire pour qu'ils y contribuent dans la durée ? Comment faire pour que ce ne soit pas toujours les mêmes « super-bénévoles » qui participent ? Et, pour aller plus loin dans ce processus relationnel entre artistes, institutions, personnes (à certains moments habitants), la question suivante se pose : d'où naissent les projets participatifs ? À quel moment, dans ce processus, les attentes/désirs des personnes/participants sont-ils appréhendés pour connaître leur besoin avéré de participation (que l'on opposerait à la simple « consommation » culturelle, supposée plus passive) ? Le paradoxe ne serait-il pas de contribuer à proposer des projets artistiques et culturels d'offre (donc descendants) sans permettre à la personne de déployer son potentiel créatif de participation (notamment pour être force de proposition, et ainsi générer des logiques ascendantes) ? L'une des questions essentielles serait « comment gérer le pouvoir de participation dans une logique ascendante ? » c'est-à-dire prenant compte des aspirations, besoins, désirs des personnes (ici potentiellement des participants). On attendrait ainsi que les personnes se mobilisent spontanément pour venir participer, comme on a souhaité que les personnes viennent assister à un spectacle. Or, les deux postures – fréquentation et participation – génèrent de mêmes freins liés aux représentations en présence (« je ne vais pas savoir, pouvoir, ce n'est pas pour moi »).

Face à ces défis, interrogeons le sens et la nature de la contribution de la médiation pour générer de la participation. De quelle participation parle-t-on ? Est-ce une médiation ou des médiations ? Pour (re)lier participation et médiation, convoquons la pluralité de

¹ Pailler D. & Urbain C., *Médiation et participation : Participation et médiation(s), nouveaux regards pour de nouveaux enjeux*, L'Harmattan, coll. « Liaisons sociales », Paris, 2016.

leurs acceptations. C'est ce que montre tant les recherches-actions, formations-actions et expérimentations menées (notamment entre la France et le Maroc) depuis une dizaine d'années avec des acteurs aux profils pluriels (artistes, acteurs culturels et sociaux d'origines diverses : institutions, associations, administrations, collectifs... personnes souhaitant s'impliquer dans les enjeux de médiation culturelle en tant qu'habitants d'un quartier).

La participation, un des leviers essentiels de la mise en œuvre des droits culturels, pour faire médiation ?

Le droit de participer à la vie culturelle est pointé dans l'article 5 de la Déclaration de Fribourg. La participation est posée comme l'une des finalités des droits culturels. Définie comme « *un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper* »², il s'agirait de développer des situations permettant qu'un individu actif soit à même de s'impliquer dans des décisions collectives. La notion d'*empowerment*, i.e. de mise en capacité – voire de capabilité –, est mobilisée pour générer des postures participatives.

En postulant que chacun est porteur et producteur de culture, acteur de son développement et de celui de la société, porteur d'une ressource pour la société et l'humanité, la participation apparaît bien comme le processus activant la mise en « œuvre », en création, en vitalité de la personne : elle appelle la création de liens, de ponts, de synergies. Elle appelle la mise en œuvre de processus de médiations.

La participation, considérée dans le contexte de la citoyenneté culturelle, en donne une conception complémentaire. En effet, elle correspond à l'« *ensemble des activités artistiques et culturelles réalisées par des individus et des groupes sur les plans de la création, de la production, de la diffusion et de la fréquentation, et ce selon une perspective centrée sur la démocratie et la citoyenneté culturelles, sur les relations entre les citoyens, le tissu associatif et les institutions, ainsi que sur les impacts élargis de la culture pour les individus, les communautés et le vivre-ensemble.* »³

La participation induit bien un enjeu relationnel, qui est un des fondements de la logique médiationnelle. Et les formes de la médiation ne seront pas les mêmes selon le type de participation convoqué.

² Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Démocratie participative et gestion de proximité. Une perspective comparative*, Éd. La Découverte, Paris, 2005.

³ Poirier C., *La participation culturelle des jeunes à Montréal*, INRS / Culture Montréal / Ministère Culture et Communication Québec in « Médiation et participation : Participation et médiation(s), nouveaux regards pour de nouveaux enjeux », Éd. L'Harmattan, coll. « Liaisons sociales », Paris, 2016.

De quelle participation parle-t-on ? Qu'est-ce qui fait participation ?

Une acceptation plurielle : ses formes, objets et niveaux

Pour situer le rôle de la médiation dans l'activation de la participation, il faut préciser que celle-ci peut prendre différentes *formes* : de la non-participation à la participation symbolique jusqu'à la participation effective. Dans ce dernier cas, on peut alors identifier différents *objets* de participation. Il peut d'abord être artistique et distinguer (1) la participation présenteielle (la fréquentation d'un diffuseur de spectacle vivant devient une forme de participation, de fait exigeante : nécessité d'avoir anticipé sa sortie, accepter les différentes formes de risques associés à cette activité : psychologique, social, temporel...); (2) la participation expressive (notamment par la pratique artistique). L'objet de participation peut aussi être organisationnel et ainsi générer une participation soit structurelle (implication dans le conseil d'administration) avec une portée décisionnelle ou consultative, soit à portée artistique (implication dans un comité de programmation)⁴.

La participation peut aussi intervenir à différents niveaux de la chaîne de création de valeurs artistiques et culturelles selon l'intensité du pouvoir d'influence et de décision donnée aux participants. Elle peut être liée à des enjeux de création, de diffusion et/ou de médiation. Elle va dépendre du type de projets participatifs.

Des projets participatifs... avec un même degré de participation ?

En effet, il est nécessaire de distinguer différents types de projets participatifs car les formes de médiation que leur activation devra générer ne sont pas du même ordre.

| | Forme du projet | Objectifs | Durée | Rôle des artistes | Rôle des participants |
|------------------------------------|------------------------|---|--------------|--|---|
| Performances participatives | Descendant | Création d'un moment festif | Courte | Apport d'un cadre artistique préétabli | Exécutants |
| Collectes « récits-clefs » | Descendant | Collectage de témoignages d'habitants, de personnes réinterprétés dans des protocoles et processus déterminés en amont par les artistes | Moyenne | Cadre malléable selon les apports testimoniaux des habitants | Apporteurs de témoignages, d'histoires de vie |

⁴ Anberrée A., « Transformations du rapport offre-demande dans les organisations publiques et parapubliques de diffusion culturelle : le rôle de la participation des publics », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Nantes, Université de Nantes, 2015.

| | | | | | |
|---------------------------|------------|-----------------|--------|---|--------------|
| « Les épopées épatantes » | Horizontal | Co-construction | Longue | Cadre co-créé, l'apport de l'artiste étant de créer avec une intention ouverte, les conditions de l'activation du potentiel créatif des personnes | Co-créateurs |
|---------------------------|------------|-----------------|--------|---|--------------|

Adapté de Binet J., Pailler D. & Gauzente C. (2016)⁵

Trois critères *a minima* permettent de distinguer les démarches participatives : la durée globale du processus, la durée de la restitution par les participants et le degré d'implication des personnes participantes. Ces critères sont autant de leviers opérationnels pour créer des processus participatifs. Ils reposent, sur leur mise en œuvre concrète, sur des processus de médiations plurielles.

Quelle(s) médiation(s) activer pour générer différentes formes de participation ? De la fonction au sein de l'institution culturelle à une logique territoriale et systémique

L'activation des droits culturels nécessite que soient développées les capacités des personnes, notamment en termes d'échanges de savoirs. Elle nécessite de faire médiation i.e. de créer des ponts, de faire lien pour faire participation et droits culturels dans une logique inclusive. La médiation peut être définie comme un processus de mise en lien de ressources en présence. Elle permet de donner sa place à chacun : la personne peut être prise en compte dans sa singularité. La définition de la culture comme « circulation du sens »⁶ peut bien être mise en regard avec l'appréhension de la médiation culturelle comme « processus de transmission et d'appropriation du sens »⁷.

Car, dans le référentiel des droits culturels, chaque fondement des politiques culturelles est mobilisé « de manière élargie » : la définition de la culture, les enjeux complémentaires d'alliance entre « réception », « appropriation » et « participation » (au service des effets élargis que posent les droits culturels et de l'activation des valeurs intrinsèques de ce qui fait culture), l'appréhension de ses effets (de la rencontre de l'œuvre au lien social choisi), le type d'acteurs concernés (non seulement du champ artistique et culturel, mais aussi du domaine social, de la santé, de la politique de la ville, etc.). Est aussi élargi le spectre d'acteurs qui font/fondent la participation : il n'y a pas

⁵ Binet J., Pailler D. & Gauzente C, « De quelle(s) participation(s) parle-t-on dans la citoyenneté culturelle ? Proposition d'une typologie pour les spectacles vivants », Conférence internationale « Marketing of Arts, Cultural and Creative Industries », Turin (Italie), 2016.

⁶ Meyer-Bisch P., « Cultiver la texture sociale, comprendre le potentiel social des droits culturels », in *Vie Sociale* N°5, *Pratiques artistiques et intervention sociale*, 2014, pp. 11-25.

⁷ Lafortune J.-M., *La médiation culturelle*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2012.

que les habitants qui seraient participants. Ce seraient tous les contributeurs au projet dans la logique que nous propose le concept anthropologique de « buissonnage »⁸. L'appréhension même de la médiation doit elle aussi être élargie.

| | Acception restrictive | Acception large |
|---|---|--|
| Portées de la médiation | Portée opérationnelle | Portée stratégique |
| Objectifs | Permettre l'accès à des œuvres constituées et légitimées par des experts | Créer des liens entre des ressources en présence (celles dont est porteur la personne, que l'environnement de proximité – réelle ou virtuelle- offre...) |
| Enjeux | Cognitifs | Expérientiels |
| Enjeux d'accès | Accès à l'offre constituée offerte au sein des institutions culturelles | Accès aux références culturelles nécessaires au développement de la personne (éducation, information adéquate, art, patrimoine, institutions...) |
| Acteurs concernés | Les médiateurs dans les institutions (le service des publics, l'équipe de médiation...) | Tous les partenaires/participants au projet (enjeux transversaux internes et externes) - Chacun(e) avec sa place, sa contribution |
| Fonctions | Transmission pour réception | Appropriation pour participation |
| | Construction de supports de médiation | Maillage des ressources |
| Types de résultats attendus | La création d'une œuvre pour sa monstration | Le processus lui-même |
| Temporalité | Actions ponctuelles, qui peuvent cependant se succéder (enjeux transactionnels) | Logique du processus coopératif qui s'étend dans le temps (enjeux relationnels) |
| Formes | Descendantes | Ascendantes, circulaires |
| Statut de la cible/du bénéficiaire | Visiteur, spectateur, public | Personne |
| | Un public qui peut être captif | La libre participation |

Tableau 1. Les différentes acceptions de la médiation

Dans ce tableau sont présentés les ancrages de chaque *continuum*, la logique n'étant pas strictement binaire. Il n'y a pas ici d'opposition des dimensions, mais plutôt une visée de complémentarités.

En conclusion (ouverte, à toujours questionner, revitaliser), créer les conditions de la participation ne pourrait s'entendre sans mobiliser les dynamiques en œuvre dans les processus de médiation. Car faire médiation, c'est faire acte de « reliance » pour permettre l'« itinération » de l'individu (i.e. la construction de parcours de participation). Faire alliance entre participations et médiations pour permettre

⁸ Boisard Le Coat L., « Les droits culturels des personnes comme nouveau référentiel des politiques culturelles : quelles transformations de l'action publique ? », Thèse de doctorat en sciences de gestion en cours, sous la direction de Danielle Pailler et Frédéric Kletz, Université de Nantes (LEMNA), convention CIFRE avec la Région Bretagne, 2017.

l'activation des droits culturels de la personne. Pour faire culture commune. Combiner dynamiques de participation et de médiation pour faire lien entre culture légitime (légitimée par des instances, des experts qui désignent ce qui est Culture) et culture intrinsèque (celle dont chacun est porteur) et ainsi générer des « pratiques médiationnelles ».